

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25111

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

EXPOSITION DU LUNDI 30 JUIN AU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

MME AURORE DE DIAMANT ET M IONAS BONUS

Chapelle du Petit Saint Gimer

La Ville de Carcassonne a affecté un lieu dédié aux expositions d'artistes à la Chapelle du Petit Saint-Gimer – 58 rue de la BARBACANE – 11000 CARCASSONNE

Vu la demande de Madame De Diamant et de M Bonus d'organiser une exposition.

Compte tenu de l'intérêt de la demande dans le cadre des activités culturelles initiées par la Ville, je décide de sa mise à disposition gratuite de manière temporaire du lundi 30 juin 2025 au mardi 30 septembre 2025.

La commune prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le preneur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol).

La présente convention a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 23 juin 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250623-25638-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

Publication : 04/07/2025